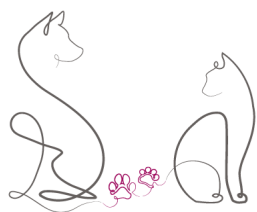


Contrat de Séjour à la Pension Canine



Ferme des 4 Paroisses

06/86/86/39/39
9, Rue des Viennes
62840 Laventie
www.fermedes4paroisses.com
lafermedes4paroisses@gmail.com

Horaires d'ouvertures :

Du Lundi au Samedi:
8h30 à 11h et de **17h à 19h**
Fermé Dimanche et Jours Fériés

PRESENTATION :

LA PENSION CANINE LA FERME DES 4 PAROISSES propose un hébergement spécifique aux canins lors des absences de leur propriétaire.

La pension a été conçue par Fabienne Duhot Desmarez, sur les conseils avisés de vétérinaire afin d'apporter à nos amis les chiens tout le confort et le bien-être possible durant leur séjour en respectant leur espèce.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Obligatoires dans le but de protéger tous les pensionnaires et donc votre propre chien.

Avant l'installation à la PENSION CANINE, ceci pour être en conformité avec la direction des services vétérinaires, le propriétaire devra présenter le carnet de santé de son animal (qui sera conservé toute la durée du séjour) où devront figurer :

- Les vaccins annuels à jour : Maladie de Carré : C, Hépatite : H, Parvovirose : P , Leptospirose : L et la Toux de chenil : Parainfluenza + Bordetella (Pneumodog, Nobivac KC, Versican plus). Primo vaccination + rappel datant de moins d'un an et plus de 15 jours avant l'arrivée à la pension)
- La vaccination antirabique reste recommandée en France mais n'est pas obligatoire.
- L'identification (tatouage ou puçage électronique).
- Le traitement parasitaire complet (puces, tiques, et vermifuges) à effectuer 15 jours avant l'arrivée (à noter sur le carnet avec le nom des produits administrés et la date).

Pour préparer au mieux le séjour de votre chien, merci de nous faire part des renseignements nécessaires sur votre chien afin de respecter au mieux son tempérament et ses besoins tout en lui apportant bien-être, confort et sécurité.

Les chiens peuvent être hébergés seul ou avec un congénère afin d'avoir des contacts sociaux harmonieux et d'améliorer leur séjour en notre compagnie.

Tout risque doit donc être impérativement communiqué.

Enfin, le contrat de séjour sera à lire et à signer par le propriétaire, tous ces éléments sont nécessaires et obligatoires pour prendre en compte la réservation.

Les propriétaires sont conscients des risques potentiels, qui peuvent entraîner certaines complications malgré un suivi et un accompagnement quotidien de l'équipe. En cas de problème vous serez prévenus, si besoin nous emmenons votre chien dans une des cliniques référencées plus bas. Nous donnerons le contact du vétérinaire traitant de votre animal. Les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire. Nous déclinons toute responsabilité en cas de complications pouvant entraîner des problèmes de santé jusqu'au décès de l'animal.

LA RESERVATION :

La demande de réservation s'effectue par sms, téléphone, par mail par le propriétaire du chien.

Les tarifs sont affichés sur le site internet www.fermedes4paroisses.com , LA PENSION CANINE se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs.

Le tarif appliqué pour le séjour du chien sera celui en vigueur à la date de la réservation.

Dès confirmation de la disponibilité des dates de séjour par LA FERME DES 4 PAROISSES, le propriétaire devra remplir cette fiche de renseignements et signer le contrat de séjour.

La confirmation sera envoyée au propriétaire dès réception de ces documents et d'un acompte de **50%** du prix total du séjour, ce qui validera définitivement la réservation.

ANNULATION :

Selon le code de la consommation (articles L121-20 et L121-20-2), le client dispose d'un droit de rétractation de 7 jours à compter de la prise de réservation (droit de rétractation caduc pour une réservation débutée avant ces 7 jours francs).

Passé ce délai de rétractation, en cas d'annulation totale:

- si l'annulation intervient moins d'un mois avant le début du séjour, l'acompte est conservé (sauf en cas de décès du chien et sur présentation d'un certificat vétérinaire),
- si l'annulation intervient plus d'un mois avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera restitué sans pénalité,

En cas de départ anticipé du chien, aucun remboursement ne sera effectué.

PROLONGATION :

Toute demande de prolongation de séjour doit s'effectuer par écrit, est soumise à la disponibilité du box, en cas d'impossibilité de prolongation, le chien doit être récupéré à la date initialement prévue.

FACTURATION : Le tarif journalier inclus :

- l'hébergement en box individuelle ou familiale en pension complète avec un aliment de professionnel riche en protéine, mais également de la pâtée.

En cas de choix différent, le propriétaire peut apporter sa nourriture mais le tarif journalier reste inchangé. LA PENSION CANINE ne pourra être tenue pour responsable si l'animal présente une sensibilité intestinale à défaut d'une transition alimentaire progressive.

INFORMATIONS PENSIONNAIRES :

Mme ou Mr Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal:.....Ville :

Portable :

Numéro à joindre en cas de problème :.....

Mail :

Nom du chien : Race ou type :.....
o Mâle o Femelle Date de Naissance :/...../.....

N° de tatouage ou puce électronique :.....

Nom et Numéro du Vétérinaire :.....

Informations nécessaires :.....

Liste Cliniques Vétérinaires si besoin :

- Clinique Vétérinaire Des Prés à Armentières (Vétérinaire Sanitaire),
- Vétérinaire Senesael à Laventie,
- Cabinet Vétérinaire Aliboron à Estaires,
- Polyvet, Clinique Vétérinaire de Carvin.

A fournir également pour valider la réservation une photocopie de ses vaccins merci

SEJOUR :

Arrivée de votre chien à la pension :.....

Départ de votre chien à la pension :.....

Tarif 2024 : 14€ / nuit xjours =.....€

15€ / nuit xjours =.....€

Acompte de 50% = € réglé en le/...../..... Reste dû :€

Le montant restant sera à régler le jour d'arrivée de votre animal.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de la pension LA FERME DES 4 PAROISSES.

Date et Lieu :

Nom et Signature du propriétaire :